Être là pour le BTP

Rapport annuel 2013

PRO BTP GROUPE

PROFIL

Sans but lucratif et à gestion paritaire, PRO BTP propose un ensemble de garanties et de services de protection sociale aux entreprises, artisans, apprentis, salariés et retraités du BTP.

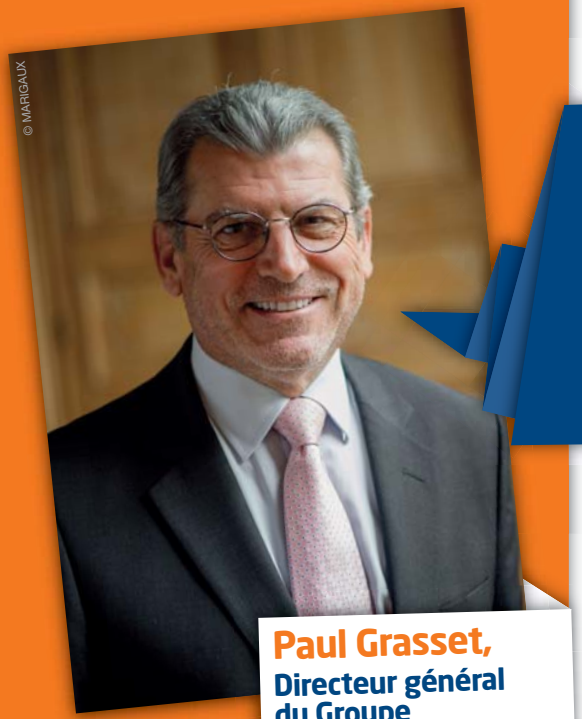
© MARIGAUX

Paul Grasset,
Directeur général du Groupe

"L'intérêt du BTP et de nos adhérents avant tout"

SOMMAIRE

LES CHIFFRES 2013	P. 04 - 05
ÊTRE SOLIDE	P. 06 - 13
ÊTRE ATTENTIONNÉ	P. 14 - 21
ÊTRE SOLIDAIRE	P. 22 - 31
LA GOUVERNANCE PARITAIRE	P. 32 - 35
L'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DES CONSEILS	P. 36 - 37
LES COMPTES 2013	P. 38 - 45
LES 20 ANS DE PRO BTP	P. 46 - 47

Que retenir de l'année 2013 ?

En 2013, trois dates ont annoncé des évolutions majeures pour la protection sociale : tout d'abord celle du 11 janvier avec l'Accord national interprofessionnel généralisant la complémentaire santé collective puis celle du 13 mars avec celui sur les retraites complémentaires. Et enfin, le 13 juin, le Conseil constitutionnel censurait la possibilité pour les partenaires sociaux de confier à un organisme assureur la mutualisation des régimes de prévoyance ou de santé.
Ces dispositions ont des répercussions à la fois pour les entreprises, et particulièrement pour les petites entreprises non pourvues de couverture santé collective, et pour les particuliers, salariés ou retraités.
Sur ces trois fondamentaux que sont la retraite, la prévoyance et la santé, PRO BTP, avec l'appui des partenaires sociaux, s'est mobilisé. D'une part, en démontrant l'efficacité économique, sociale et de service d'un groupe professionnel paritaire et sans but lucratif, travaillant exclusivement dans l'intérêt du BTP ; d'autre part, en faisant évoluer les garanties et les services vers toujours plus de solidité, de simplicité et d'efficacité.

Quelle a été la direction donnée à vos actions sur cette période de changement ?

Dans une année de reconfiguration de la protection sociale, le Groupe a informé, accompagné et conseillé les entreprises, les artisans et les particuliers sur des domaines devenus très complexes et dont certaines règles doivent encore être précisées par les pouvoirs publics.
Quelles que soient les transformations de l'environnement et du cadre juridique dans lequel il agit, PRO BTP est fidèle à ses missions d'origine : simplifier la vie de ses adhérents, leur apporter une protection sociale de qualité au meilleur coût. Et c'est bien, dans un contexte général complexe et difficile, ce qui explique que le Groupe puisse s'appuyer sur son meilleur atout : leur confiance.

Quelles priorités pour les deux prochaines années ?

Cette période sera une étape déterminante. En retraite, grâce à la mutualisation de ses activités et à l'industrialisation des processus, PRO BTP contient ses frais de gestion à un niveau contribuant aux efforts nécessaires à la préservation des régimes. En prévoyance, il garantit aux entreprises la conformité aux régimes conventionnels du BTP. Son offre santé, souple, solidaire et accessible à toutes les entreprises, répondra aux objectifs des partenaires sociaux de la branche. Enfin, tout est mis en œuvre pour que les entreprises du BTP soient au rendez-vous de la simplification des déclarations sociales.

Des chiffres & des êtres

3,5 millions d'adhérents actifs et retraités

208 000 entreprises

L'activité du Groupe

3,7 milliards d'€ en Retraite complémentaire

0,3 milliard d'€ en Assurances et Épargne individuelle

1 milliard d'€ en Prévoyance*

1,5 milliard d'€ en Complémentaire santé

* Y compris frais d'obsèques et dépendance.

L'épargne

3,1 milliards d'€ en Épargne individuelle

1,8 milliard d'€ en Épargne salariale

Données 2013

L'action sociale

125 000
bénéficiaires d'aides au titre de l'action sociale

82,1
millions d'€ de budget

103,7
millions d'€ de prêts au logement accordés

Les vacances

Près de **100 000** vacanciers

Les équipes

5 135* collaborateurs

PRO BTP : 3 703

BTP RÉSIDENCES MÉDICO-SOCIALES : 1 275

BTP VACANCES : 157

* Personnes physiques

11,6 milliards d'€
d'actifs gérés par PRO BTP FINANCE

3,4 milliards d'€
de fonds propres pour le Groupe BTP-PRÉVOYANCE

5,5 fois
le niveau des fonds propres exigés en Solvabilité 1

Être solide

Une forte mutualisation .....page 8
Les enjeux de la protection sociale.....page 10
Performance et responsabilité .....page 12

© G. MAISONNEUVE

Une mutualisation au profit du BTP

La mise en commun des moyens humains et techniques a été l'un des objectifs de la création du Groupe en 1993. Par le regroupement des institutions de retraite et de prévoyance du BTP, les partenaires sociaux ont préparé l'avenir. Ils se sont dotés, avec PRO BTP, d'un outil professionnel pour des garanties et services compétitifs, de qualité, à un coût optimisé.

La mise en commun des moyens

Cette mise en commun s'est traduite par un modèle d'organisation reposant sur l'intégration des moyens entre l'activité retraite et l'assurance de personnes, avec une structure unique de gestion et un réseau de distribution commun. Cette organisation est source d'importantes économies d'échelle et conditionne la maîtrise des coûts de gestion du Groupe. La performance globale de PRO BTP permet de faciliter l'accès de tous ses adhérents à sa gamme de garanties et de services, et de relever les défis de la protection sociale.

L'industrialisation de l'offre

Interlocuteur unique de la protection sociale du BTP, PRO BTP a construit son offre autour de régimes standards tant en prévoyance qu'en frais médicaux et mensualisation. Cette standardisation garantit un traitement homogène de tous les adhérents tout en répondant, avec plusieurs niveaux possibles de garanties, à la diversité des besoins et des situations. Au-delà, cette offre permet une industrialisation de la gestion administrative, technique et actuarielle qui contribue à d'importantes réductions des coûts de fonctionnement.

Au service de toute la profession, PRO BTP assure le meilleur rapport qualité/prix du marché. Sans but lucratif, n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, PRO BTP fait bénéficier ses adhérents de ses excédents, sous forme, notamment, d'amélioration de garanties et de dispositifs de solidarité.

Usine Retraite : intégration de la brique "Allure" et mensualisation des rentes

Fin 2013, PRO BTP a intégré avec succès la brique "Allure" de l'Usine Retraite pour l'ensemble de la communauté AMICAP*. Plus de 6 millions de rentes ont ainsi été migrées sous "Allure", le logiciel commun à toutes les institutions Agirc-Arrco dédié au paiement des retraites. En parallèle, PRO BTP a opéré la mensualisation des rentes qui est effective depuis le 1er janvier 2014. Cette opération s'est accompagnée d'un large dispositif d'information à destination de ses adhérents.

Prochaine étape du projet Usine Retraite : l'intégration de la brique "Droits" relative à l'actualisation des carrières individuelles. Son déploiement s'effectuera selon la même organisation que pour la brique "Allure" qui repose sur une mutualisation des compétences et des moyens des partenaires AMICAP.

* Association de moyens informatiques des Caisses professionnelles (Agrica, Audiens, B2V, IRP Auto, Lourmel et PRO BTP).

© DR

PRO BTP, OPÉRATEUR DU CENTRE NATIONAL D'IMPRESSION DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Le groupe PRO BTP construit une nouvelle usine éditique sur le site de Carros dans les Alpes-Maritimes. Elle bénéficie des dernières évolutions techniques avec, notamment, une nouvelle chaîne éditique couleur. Facilement adaptable, elle répondra rapidement et efficacement aux besoins de ses clients. PRO BTP a été retenu début 2014 en tant qu'opérateur du Centre national d'impression (CNI) de la retraite complémentaire par le GIE Agirc-Arrco. Avec sa nouvelle usine éditique, PRO BTP est en capacité d'assurer, à terme, une production de près de 40 millions de plis par an pour le compte de la retraite complémentaire.

Un système d'information performant

Le professionnalisme de PRO BTP repose en grande partie sur l'efficacité de son système d'information, le SICAP*, partagé avec d'autres groupes professionnels. Orienté client, il s'appuie sur l'automatisation des tâches et l'industrialisation des processus, sources d'importants gains de productivité.

Parties intégrantes du SICAP, la Gestion électronique des dossiers (GED), la Lecture automatique des documents (LAD) et le Couplage téléphonie informatique (CTI) sont la garantie pour les adhérents d'un traitement rapide de leur dossier et d'un suivi personnalisé en temps réel. L'efficacité du système d'information de PRO BTP réside également dans la possibilité, pour les adhérents, de saisir directement leurs données et d'effectuer nombre de leurs formalités dans leur espace "Mon compte" sur probtp.com. Les entreprises qui ont recours à ces fonctionnalités sont assurées d'une intégration fidèle de leurs données et de leur rapide prise en compte.

*Système d'information des caisses professionnelles.

© G.MAISONNEUVE

La Déclaration sociale nominative

La Déclaration sociale nominative (DSN), chantier majeur de modernisation, a été instaurée par la loi du 22 mars 2012, dite loi Warsmann. La DSN est mentionnée comme l'une des cinq démarches de simplification administrative du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Pour être au rendez-vous, la profession a souhaité que soit mise en œuvre une plate-forme de conseils et de services, permettant aux entreprises du BTP d'effectuer leur DSN.

Les enjeux de la prévoyance et de la complémentaire santé

L'année 2013 a été riche sur les plans législatif et réglementaire. Les décisions prises par les pouvoirs publics et les projets en cours, soutenus par une forte volonté politique, ont des conséquences majeures sur la protection sociale et tout particulièrement sur la prévoyance et la santé. Citons plus particulièrement la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés au plus tard au 1er janvier 2016 et l'ouverture à la concurrence de la gestion des régimes de prévoyance, suite à l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013. À fin 2013, les modalités concrètes de mise en œuvre de ces décisions n'étaient pas encore définies. En l'absence des décrets nécessaires, les contours de la protection sociale du BTP de demain restent à définir par les partenaires de la profession.

© G. MAISONNEUVE

PRO BTP, opérateur historique et outil affinitaire de la profession, a pris la mesure de ces évolutions. En matière de prévoyance, PRO BTP garantit aux entreprises une parfaite conformité de leurs contrats aux obligations conventionnelles issues des décisions des représentants de la profession.
Sur le champ concurrentiel de la santé, PRO BTP ajustera tout naturellement son offre au niveau des garanties qui seront définies pour la branche. Dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé, PRO BTP mobilisera l'ensemble de ses moyens (son réseau de conseillers, ses moyens d'interlocution par courrier, e-mail ou téléphone…) pour être présent aux côtés des entreprises du BTP. Il s'agira de construire avec elles les solutions répondant le mieux à leurs enjeux et aux attentes des salariés.

Pour cela, la profession dispose avec PRO BTP d'un acteur dynamique de la protection sociale avec une part de marché en hausse continue sur ses marchés concurrentiels : 80 % des cadres du BTP sont assurés par le Groupe en prévoyance et 51 % des salariés du BTP relèvent des complémentaires santé d'entreprise de BTP-PRÉVOYANCE.

80 %
des cadres du BTP sont assurés par le Groupe en prévoyance

©M.JOLIBOIS

Des partenariats au bénéfice de la profession

PRO BTP a noué des partenariats à forte valeur ajoutée pour le BTP avec des acteurs professionnels majeurs de la protection sociale.

Avec la SGAM BTP (1), PRO BTP a développé une gamme commune de produits d'assurance tant en frais médicaux qu'en mensualisation. Des accords de distribution et des coopérations techniques sont sources d'économies de gestion.

Le pôle santé du BTP constitué avec la Mutuelle Mieux-Être et trois mutuelles régionales, MBTP Nord, MBTP Sud-Est, Mutuelle Boissière, vise une réelle complémentarité de l'offre, une plus forte présence auprès de la profession et un accès aux soins facilité. Ce partenariat est porteur d'économies d'échelle et de gains de productivité grâce au partage des ressources humaines et des outils de pilotage.

Enfin, depuis 2011, le partenariat noué avec l'OPPBTP (2) permet de renforcer l'impact des actions de prévention menées par cet organisme. PRO BTP se présente avec l'OPPBTP lors des grands rendez-vous de la profession, comme le salon BATIMAT de 2013, auquel le CCCA-BTP (3) s'est également associé.

(1) Structure regroupant la SMA BTP, la SMA Vie BTP, la CAMB et L'Auxiliaire.
(2) Organisme professionnel de prévention du BTP.
(3) Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du Bâtiment et des Travaux publics.

De la souplesse pour tous les contrats santé

Afin de proposer à tous ses adhérents, dans un cadre collectif ou individuel, une offre de garanties souple et mieux adaptée à chacun, PRO BTP a fait évoluer ses contrats individuels santé. Les particuliers, comme les artisans, disposent désormais d'une gamme modulaire sur les mêmes principes que ceux de la gamme collective.

©M.JOLIBOIS

BTP SANTÉ REÇOIT UN LABEL D'EXCELLENCE

Le Label d'Excellence est attribué aux meilleurs contrats individuels santé du marché par les analystes des Dossiers de l'Épargne. Le contrat de PRO BTP, BTP Santé, a été récompensé pour la deuxième année consécutive pour la qualité de l'information aux clients, sa souplesse, son accessibilité et sa compétitivité.

© J.F. MARIN

Solidité financière et performance durable

En tant qu'organisme assureur, PRO BTP se doit d'être en capacité d'honorer l'intégralité de ses engagements sur le long terme vis-à-vis de ses adhérents.

Sa politique financière répond à cette exigence et lui permet d'aborder sereinement la mise en œuvre, en 2016, du nouveau cadre prudentiel européen, Solvabilité 2. Avec 3,4 milliards d'euros de fonds propres pour le Groupe, sa marge de solvabilité témoigne de sa solidité financière et du bien-fondé de sa politique d'investissement.

Les fonds propres sont alimentés année après année par les bons résultats de la politique financière du Groupe. Chez PRO BTP, cette performance s'inscrit aussi dans une démarche de développement durable généralisée à toutes ses activités. Ainsi, en 2013, PRO BTP FINANCE* a adhéré pour l'ensemble de ses fonds aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui constituent la référence internationale des investisseurs institutionnels. Avec cette signature, PRO BTP FINANCE s'engage à mieux prendre en compte, en plus de la performance financière, les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans ses processus d'analyse et de décision.

*Société de gestion d'actifs du Groupe PRO BTP.

Le label Novethic

En octobre 2013, le centre de recherche Novethic a attribué son label ISR (Investissement socialement responsable) à deux fonds socialement responsables : Regard Actions Développement Durable et Regard Obligations Privées ISR. Ce label attribué par un organisme indépendant marque l'engagement du Groupe en faveur d'une politique de placement responsable et durable.

novethic LABEL ISR 2013

Maîtrise des risques

Dans la perspective de Solvabilité 2, PRO BTP met en place un entrepôt de données conforme aux exigences de la directive européenne avec un premier lot relatif aux données métiers issues de son système de gestion. D'autres lots sont d'ores et déjà prévus en 2014 comme, par exemple, les données financières et comptables, le catalogue des contrats et l'alimentation des états réglementaires.

Pour intégrer la vision prospective de trois à cinq ans et prendre en compte des enveloppes de risques définies par l'ORSA* dans l'élaboration des politiques financières, PRO BTP s'est équipé de solutions destinées à mesurer, optimiser et gérer en permanence le couple rendement/risque résultant de ses choix de placements.

En matière de contrôle interne, PRO BTP déploie une base de gestion des incidents qui permettra d'évaluer les coûts d'éventuelles défaillances de contrôle interne. Enfin, l'audit interne participe activement à la performance globale du Groupe notamment par une démarche orientée conseil sur l'ensemble du processus d'audit.

*Own Risk and Solvency Assessment (Évaluation interne des risques et de la solvabilité).

La lutte contre la fraude

Lutter contre la fraude et les abus de prestations est un moyen pour PRO BTP de s'assurer que les cotisations sont bien utilisées pour les besoins réels de ses adhérents. Dans cette perspective, PRO BTP a déjà fait évoluer ses garanties notamment par la mise en place d'un bonus responsable en optique qui permet d'éviter un certain nombre de comportements opportunistes. Au-delà, PRO BTP s'est doté d'une plateforme de lutte contre la fraude et les abus de prestations sous pilotage d'une nouvelle direction entièrement dédiée à cette mission.

©DR

UNE ÉPARGNE EN TOUTE CONFIANCE

En 2013, le Groupe a fait évoluer ses contrats d'épargne pour plus de souplesse et de possibilités de placement. De nouvelles options d'investissement progressif et de rentes ont été mises à la disposition des adhérents. PRO BTP a également réaménagé la gamme des supports en unités de compte du contrat **Multisupport CONFIANCE®** (1) en l'enrichissant de deux nouveaux fonds. Avec un taux de 3,37 %(2) en 2013 pour le fonds en euros de l'**épargne CONFIANCE®**, PRO BTP délivre l'une des meilleures rémunérations du marché. Cette performance illustre la qualité de la gestion financière du Groupe. Ce taux est servi à tous les épargnants et ce, sans conditions et quels que soient le montant de leur épargne et l'ancienneté de leur contrat.

Au-delà du rendement 2013, la qualité de sa gestion financière a permis à PRO BTP de continuer à constituer des réserves de rendement qui pourront être utilisées au bénéfice des épargnants au cours des prochaines années.

(1) Contrat assuré par la SAF BTP VIE (Société d'assurances familiales des salariés et des artisans VIE).
(2) Net de frais sur l'épargne gérée et brut de prélèvements sociaux.

Être attentionné

Accompagner les entreprises.....page 16
Conseiller les particuliers.....page 18
Informer les adhérents.....page 20

© G. MAISONNEUVE

Cap vers la Déclaration sociale nominative

PRO BTP poursuit sa démarche pour simplifier la gestion de la protection sociale des entreprises de la profession. Déjà bien engagée sur www.probtp.com, elle se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre d'une solution opérationnelle qui facilite le passage à la Déclaration sociale nominative (DSN).

Mesure phare du chantier national de simplification, la DSN va rassembler toutes les déclarations sociales en une seule, avec des données adressées mensuellement et de manière automatisée en un seul point d'accueil. Cette simplification se traduira par un allégement d'environ 75 % des données transmises ; elle apportera une grande sécurisation des déclarations et une prise en compte plus rapide des droits des salariés. Elle vise aussi à renforcer la lutte contre la fraude dans l'intérêt de tous. La DSN deviendra obligatoire à partir de 2016 et se substituera progressivement à toutes les autres déclarations sociales.

Pour accompagner les entreprises du BTP dans la mise en place de ce dispositif, PRO BTP a créé une plate-forme de conseils et de services. Elle est accessible directement *via* "Mon compte" sur probtp.com et permet d'ores et déjà de faire ses déclarations sociales avec PRO BTP, que l'on dispose ou non d'un logiciel de paie agréé. Pour les entreprises, c'est l'assurance de déclarations contrôlées, fiabilisées et conformes aux normes en vigueur.

Un accueil téléphonique présente les services de cette plate-forme, répond aux questions des entreprises et, si besoin, oriente vers des conseillers spécialisés pour les aspects plus techniques. À terme, cette plate-forme sera enrichie d'une offre de services modulaire, gratuite et performante, comme par exemple l'archivage, le stockage des données, ou encore l'information aux salariés.

Le sens du service en ligne

À partir de l'espace "Mon compte" de probtp.com, les entreprises ont déjà la possibilité d'effectuer en ligne la plupart de leurs formalités comme l'affiliation et la radiation des salariés, la déclaration des arrêts de travail, de compléter leur déclaration annuelle des salaires, de payer leurs cotisations, et au-delà de connaître leur situation comptable. Elles peuvent également déléguer la gestion de leur compte à un tiers-déclarant.

320 000
mouvements de salariés déclarés en ligne par les entreprises

Près de 50 000
entreprises inscrites au télépaiement sur www.probtp.com

© G. MAISONNEUVE

© G. MAISONNEUVE

Conformité des contrats : des conseillers mobilisés

Le décret du 9 janvier 2012 impose de nouvelles règles aux entreprises pour continuer à bénéficier des exonérations sociales sur leurs contrats Santé et Prévoyance. Il instaure notamment l'obligation, en matière de santé collective, d'harmoniser les couvertures pour tous les cadres, d'une part, et pour tous les non cadres, d'autre part, avec les mêmes garanties et le même niveau de participation de l'employeur dans chacune de ces catégories.

Le réseau de PRO BTP a été formé pour répondre à toutes les questions des entreprises et faciliter la mise à jour des actes juridiques sur lesquels reposent les contrats. Les entreprises ont également à leur disposition des services sur probtp.com, et notamment un outil d'autodiagnostic de conformité des contrats.

L'épargne salariale du BTP

Les partenaires sociaux du BTP ont été parmi les premiers à conclure des accords de branche nationaux pour favoriser le développement de l'épargne salariale. Les différents dispositifs (régime professionnel de participation, plan d'épargne interentreprises et plan d'épargne retraite collective) permettent une plus grande maîtrise de la masse salariale avec le versement de rémunérations indirectes, exonérées de la plupart des charges sociales. Au-delà, ce sont des leviers de motivation et de fidélisation importants pour les salariés.

REGARDBTP coordonne le fonctionnement de l'épargne salariale professionnelle et accompagne les entreprises dans sa mise en place avec des formalités simplifiées et un cadre juridique fiable. Cette structure paritaire, agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), s'appuie sur les moyens humains et techniques du Groupe.

Sur leur espace "Mon compte" de probtp.com, entreprises et salariés bénéficient d'une gestion et d'un suivi simplifiés de leur épargne salariale. Désormais, les salariés des entreprises de moins de 10 salariés ont aussi la possibilité d'effectuer leurs versements par prélèvements automatiques sur leur compte bancaire.

© GETTYIMAGES

DES PARTENARIATS PROFESSIONNELS

Les acteurs du monde de la construction se sont rassemblés pour créer e-btp, un portail de services en ligne pour les entreprises adhérentes à la FFB (1) et à la FNTP (2). Le site e-btp rassemble des solutions web pour les entreprises : veille de marchés publics, suivi de chantiers, devis, paie externalisée, offres promotionnelles sur une sélection de produits… PRO BTP est partenaire de cette initiative.

Autre partenariat professionnel, celui que PRO BTP a construit avec la CAPEB (3) sur la protection sociale des femmes d'artisan. Son objectif est de sensibiliser les conjointes d'artisan sur l'importance du choix d'un statut juridique et d'une protection sociale adaptée. Au cœur du dispositif : un site Internet, www.femme-d-artisan-capeb-probtp.com, et des fiches conseil.

(1) Fédération française du Bâtiment.
(2) Fédération nationale des Travaux publics.
(3) Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment.

Comprendre et préparer sa retraite

La retraite est l'une des préoccupations majeures des Français. Deux actifs sur trois jugent insuffisant leur niveau d'information sur la retraite alors que 77 % d'entre eux ont conscience de la nécessité de la préparer et de s'assurer des revenus supplémentaires*.

PRO BTP, qui gère la retraite complémentaire des salariés et propose un contrat adapté aux artisans de la profession, met la retraite au cœur de sa relation avec ses adhérents. Son offre d'accompagnement est adaptée à chacun, quel que soit l'âge, et va bien au-delà du départ effectif à la retraite.

De l'information en continu

Parce qu'Internet est l'un des canaux privilégiés d'information, PRO BTP a conçu deux "mini-sites" consacrés à la retraite.

Avec www.jepreparemaretraite-btp.fr, les salariés disposent de toutes les informations utiles pour bien se préparer ; une large place est accordée aux outils pédagogiques comme les vidéos. Ce site donne également un accès direct au Relevé individuel de situation (RIS) et à un outil de simulation retraite. Il permet aussi de prendre rendez-vous avec un conseiller. Le mini-site www.jeprendsmaretraite-btp.fr est plus particulièrement destiné à aider les salariés dans toutes les démarches nécessaires au moment de leur départ en retraite.

L'entretien d'information retraite

L'entretien d'information retraite, inscrit dans la loi du 9 novembre 2010, est un moment fort du programme d'accompagnement de PRO BTP. Ouvert à tous les actifs dès 45 ans, cet entretien est un véritable bilan personnalisé sur les droits à la retraite. Il donne la possibilité d'éditer des estimations des retraites futures sur la base de plusieurs hypothèses d'évolution professionnelle et d'âge de départ. Les conseillers PRO BTP expliquent, conseillent et orientent, sur demande, les adhérents vers des solutions d'épargne adaptées à chacun, qu'il s'agisse de solutions purement retraite, comme le PERP, ou de formules plus classiques comme l'assurance vie.

PRO BTP a réalisé en 2013 près de 4 800 entretiens d'information retraite ; 2 600 entretiens ont été assurés par les conseillers dans les agences du Groupe et 2 200 par téléphone avec partage des documents via Internet.

* Étude Deloitte 2013/2014 : « Les Français et la préparation à la retraite ».

Informer

PRO BTP organise régulièrement des réunions collectives d'information au sein des entreprises pour sensibiliser les salariés aux enjeux de la retraite. Des réunions sont également proposées aux chefs d'entreprise sur des problématiques qui leur sont propres comme l'emploi des seniors ou la retraite progressive.

42 000
actifs ont consulté les mini-sites retraite de PRO BTP

© G. MAISONNEUVE

Être acteur de sa santé

Prendre en main sa santé c'est bien sûr veiller à son équilibre de vie et prévenir, par un suivi régulier, les problèmes de santé. C'est aussi être attentif à ses dépenses médicales notamment sur des postes onéreux comme le dentaire ou l'optique.

Avec son réseau SÉVÉANE qui regroupe 1 900 opticiens, 4 500 chirurgiens-dentistes et 700 audioprothésistes, PRO BTP donne à ses adhérents les moyens de maîtriser leurs dépenses tout en ayant l'assurance de bénéficier de soins et d'équipements de qualité.

En complément de SÉVÉANE, le système de tiers payant KORELIO et un service d'examen de devis aident les salariés et les retraités à optimiser leur complémentaire santé.

Les adhérents disposent également d'un ensemble de services sur leur espace "Mon compte" de probtp.com et peuvent à tout moment consulter le détail de leurs garanties, estimer leur reste à charge, suivre leurs remboursements ou encore éditer leur carte de tiers payant. Courant 2014, ces services seront enrichis et proposés sur une application gratuite compatible avec tout type de smartphone.

SANTÉ : zoom sur le simulateur de reste à charge

Disponible sur probtp.com dans l'espace personnalisé "Mon compte", le simulateur de reste à charge permet aux adhérents d'anticiper leurs dépenses de santé, de connaître précisément le montant qui leur sera remboursé et leur éventuel reste à charge.

270 000
utilisateurs du simulateur santé

ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

92 %
des actifs satisfaits de leur entretien retraite avec PRO BTP

Enquête EIR-PRO BTP 2013

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

La santé au travail est essentielle. C'est pourquoi PRO BTP relaie les actions de prévention de l'OPPBTP*. Ainsi, à chaque parution, *PRO BTP Infos*, le journal des actifs, consacre une page de bandes dessinées aux "bonnes pratiques" à respecter en situation de travail. La santé c'est aussi des conseils pour garder forme et vitalité au quotidien. "Conseil santé" est accessible en ligne dans l'espace "Mon compte" sur probtp.com. Cette rubrique est conçue avec des médecins inscrits au Conseil de l'ordre.

* Organisme professionnel de prévention du BTP.

© COMILLUS

Une information accessible

Des publications pour chaque public

Au travers de ses publications, PRO BTP apporte à ses adhérents l'information dont ils ont besoin sur les garanties et les services proposés par le Groupe et, plus largement, sur les enjeux et les évolutions réglementaires de la protection sociale.

PRO BTP Infos, véritable mode d'emploi de PRO BTP, est adressé gratuitement à 1,5 million d'actifs, trois fois par an. Il est également disponible en ligne sur www.infos.probtp.com.

Le Fil des ans est quant à lui diffusé tous les deux mois à près de 780 000 retraités abonnés.

Éclairer sur des sujets d'actualité, c'est aussi l'objectif des lettres d'information régulièrement envoyées aux entreprises, aux artisans et aux experts comptables.

Des médias numériques pour plus d'information

En complément des supports d'information traditionnels, PRO BTP met à disposition de ses adhérents une information permanente sur son site Internet, probtp.com, avec des contenus plus interactifs, des fiches pratiques, des vidéos, etc. et une mise en avant de ses actualités. Le site probtp.com est accessible sur smartphone.

Deux fois par an, des e-letters pour les particuliers et les entreprises viennent compléter ce dispositif en privilégiant une information d'actualité.

5 millions d'appels traités

776 000 e-mails reçus via l'« espace public » de probtp.com

© M. JOLIBOIS

100 000 rendez-vous en entreprise

350 000 personnes accueillies en agence Conseil

© G. MAISONNEUVE

Une réelle proximité

PRO BTP a diversifié ses modes de mise en relation avec ses adhérents. Ils répondent aujourd'hui aux usages de communication, notamment en matière digitale. Si chaque adhérent peut contacter son groupe de protection sociale de façon dématérialisée et échanger sur ce mode, il a toujours la possibilité d'être en contact avec un conseiller par téléphone, en agence, et, pour les entreprises et les artisans, sur le lieu même de leur activité. Ce choix témoigne de la volonté de PRO BTP de renforcer une relation de confiance qui passe par une réelle proximité.

Le réseau d'information et de conseil de PRO BTP s'organise autour de 114 agences implantées dans toutes les régions, et plus de 170 conseillers vont à la rencontre des artisans et des entreprises dans toute la France.

93 % des entreprises et **94 %** des particuliers satisfaits de leur relation avec PRO BTP

Baromètre annuel PRO BTP 2013

LA WEB TV DE PRO BTP

Avec sa Web TV en ligne sur probtp.com, PRO BTP rend accessibles au plus grand nombre des informations réglementaires parfois difficiles à comprendre par des non-spécialistes. Les reportages et vidéos au programme de cette Web TV sont déclinés selon les publics auxquels ils s'adressent : apprentis, actifs, retraités, artisans et chefs d'entreprise.

Les tutoriels pédagogiques sur le mode d'emploi et les fonctionnalités des espaces "Mon compte" de probtp.com sont largement plébiscités avec plus de 28 000 consultations par an.

Être solidaire

La santé ..... page 24
Le logement ..... page 26
Les vacances ..... page 28
L'accompagnement social ..... page 30

© GETTYIMAGES

Une couverture santé pour tous

Trois millions de personnes sont protégées en complémentaire santé par BTP-PRÉVOYANCE. La couverture santé chez PRO BTP s'inscrit dans une politique globale de solidarité professionnelle et intergénérationnelle.

© M.JOUBOIS

Cette politique s'exprime avant tout par des tarifs favorisant l'accès du plus grand nombre à une complémentaire santé de qualité. C'est aussi un dispositif complet d'aides destiné aux adhérents en situation de fragilité.
Ces aides, comme la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) et le "Chèque santé du BTP", viennent en complément de celles attribuées par l'État.

Des dispositifs solidaires

Pour les apprentis, une complémentaire santé avec prise en charge du ticket modérateur est proposée à partir de 2,50 € par mois pour un coût réel de 19 €. Le différentiel est financé par l'action sociale de PRO BTP.

Pour les actifs en longue maladie ou en invalidité et pour les salariés indemnisés par Pôle emploi, les garanties collectives de prévoyance sont maintenues gratuitement. Au moment de leur départ en retraite, et sous certaines conditions, les actifs bénéficient de six mois gratuits pour l'acquisition d'une complémentaire santé individuelle.

Pour les retraités, des réductions de cotisation allant de 20 € à 50 € par mois s'appliquent, selon le niveau de dépendance, aux bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Des réductions sont également prévues pour les retraités dont les ressources sont limitées.

Enfin, en cas de **veuvage**, la couverture collective du salarié décédé est maintenue gratuitement pendant six mois. Une gratuité de six mois s'applique également lors de la souscription d'une complémentaire santé individuelle par le conjoint survivant.

3 millions
de personnes protégées en complémentaire santé par BTP-PRÉVOYANCE

Le Chèque santé du BTP

Avec son Chèque santé, PRO BTP complète l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Le montant de ce chèque, destiné initialement aux retraités, s'élève en 2014 à 180 € par an pour une personne seule de 60 ans et plus. Cette aide est étendue, sous certaines conditions, aux actifs et varie de 60 à 180 € par an en fonction des tranches d'âge de l'ACS. Ce complément solidaire du BTP représente 30 à 35 % de l'effort public dans ce domaine.

© FOTOLIA

BIEN VIEILLIR AVEC LES CENTRES DE PRÉVENTION

Les centres de prévention "Bien vieillir" relèvent des régimes de retraite Agirc-Arrco. Les plus de 50 ans peuvent y faire leur bilan personnalisé de santé avec une équipe pluridisciplinaire de spécialistes de l'avancée en âge (bilan médical, psychologique, social). Ils peuvent aussi assister à des conférences ou encore participer à des ateliers et activités pour le mieux-être. PRO BTP participe au financement de ces bilans dans le cadre de son action sociale.

Complémentaire santé de PRO BTP
Aides et réductions en 2013

Dépendance et veuvage
10,6 M€
27 800 bénéficiaires*

Ancienneté dans le BTP
7,5 M€
213 700 bénéficiaires*

37,3 millions d'€

Ressources limitées
(y compris Chèque santé du BTP et réductions apprentis)
9,7 M€
156 000 bénéficiaires*

Passage d'un contrat collectif à un contrat individuel
9,5 M€
42 300 adhérents bénéficiaires

*Adhérents et ayant(s) droit.

Faciliter l'accès au logement

Pour un groupe au service de la construction comme PRO BTP, l'accès au logement est un axe majeur de son action sociale. En 2013, le Groupe consolide son offre avec les nouveaux "prêts travaux handicap" et noue un partenariat avec Adoma (1) en faveur des personnes âgées et des jeunes du BTP.

PRO BTP accorde à ses adhérents des prêts à taux préférentiel pour l'acquisition, la construction ou l'adaptation de leur résidence principale. Les nouveaux "prêts travaux handicap" permettront de financer des travaux d'adaptation du logement au handicap des salariés du BTP, ou de celui de l'un des membres de leur foyer. Leur taux s'élève à 1 % ; l'assurance est prise en charge par l'action sociale de PRO BTP. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels spécialisés et reconnus par la profession, ce qui garantit la bonne prise en compte des besoins et la qualité technique de l'aménagement réalisé.

Le partenariat avec Adoma, opérateur national de l'insertion par le logement, concerne les personnes âgées et les jeunes du BTP. Les actions mises en place au niveau local pour les personnes âgées visent à les informer de leurs droits en matière de protection sociale et à favoriser leur maintien à domicile.
Pour les jeunes du BTP, cette collaboration leur permettra d'être informés sur les aides au logement et de faciliter la recherche d'appartements adaptés à leur situation.

Ces nouveaux dispositifs témoignent de la volonté des partenaires sociaux de la profession d'agir, à travers leur groupe de protection sociale, pour l'accès au logement et le maintien à domicile des personnes en situation de fragilité.

(1) Société nationale de construction de logements pour les travailleurs.

Plus de 7000
bénéficiaires de prêts en 2013

et

104 millions
d'€ versés pour les prêts au logement

Une résidence pour les jeunes actifs du BTP

Les difficultés à trouver un logement peuvent fortement entraver l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle des jeunes. De plus, les jeunes actifs du BTP ont souvent besoin de logements adaptés à leurs ressources et pour une courte durée.
PRO BTP, l'Opac du Rhône (1) et Entreprises-Habitat (2) se sont associés pour proposer, en région Rhône, une opération innovante répondant à ces besoins.
La première pierre de la résidence située en plein cœur de Lyon, dans le quartier de Confluence, a été posée le 27 septembre 2013 ; la livraison est prévue à l'été 2014. Cet immeuble de 32 studios meublés, avec locaux et services communs, revêt un caractère expérimental. En effet ce sera la première fois que PRO BTP, l'Opac du Rhône et Entreprises-Habitat s'associent pour un projet réservé exclusivement aux jeunes actifs. Cette réalisation sera une application concrète de l'Accord national interprofessionnel d'avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes dans l'accès au logement.

(1) Office public de l'habitat.
(2) Organisme qui investit, construit et gère des logements pour les salariés.

Les commissions régionales d'action sociale

Les partenaires sociaux ont souhaité siéger au plus près des adhérents au sein de commissions sociales régionales d'action sociale.
Elles se réunissent régulièrement pour étudier les situations individuelles des adhérents en difficulté et décider des actions à engager : aides financières, propositions de prêts sociaux…
Les prêts sont plus particulièrement destinés aux personnes dont l'âge ou les ressources rendent difficile l'accès aux prêts bancaires, ainsi qu'à celles ayant besoin de financer des travaux nécessaires à leur maintien à domicile.

L'ÉPARGNE HANDICAP

En 2012, PRO BTP lançait l'Épargne handicap, un contrat d'assurance vie ouvert aux personnes handicapées. Il vise à leur assurer une plus grande autonomie financière.

Il permet, en effet, de se constituer un complément de revenu tout en bénéficiant des avantages associés à ce type de contrat : réduction d'impôt de 25 % des sommes versées, rente non prise en compte pour le calcul d'aides sociales.

Cette épargne peut aussi contribuer au financement de soins, au maintien à domicile ou à l'accueil en établissement.

© FOTOLIA

© P. SCHULLER

Les vacances du BTP

Au travers d'une offre de séjours très complète et adaptée à la diversité de ses publics, PRO BTP est un acteur engagé du tourisme social. Avec un ensemble de réductions pour l'accès de tous à des vacances de qualité, sa politique tarifaire témoigne de cet engagement.

Avec BTP VACANCES, son opérateur de tourisme, PRO BTP propose des séjours à un prix adapté à la situation familiale et aux revenus de ses adhérents. Les réductions peuvent aller jusqu'à 50 % du tarif de base. Les familles bénéficient également de réductions pour leurs enfants de moins de 18 ans, de clubs et d'animations gratuits. Sous certaines conditions, l'accompagnant d'un adhérent en situation de handicap peut profiter d'un séjour, à titre gratuit.

Ces réductions sont rendues possibles grâce à la participation financière des Institutions de retraite et de prévoyance de PRO BTP.

Convivialité et lien social

Le dynamisme et le savoir-faire des équipes de BTP VACANCES assurent une ambiance chaleureuse dans tous les villages : animation, restauration, loisirs et activités sportives contribuent à des séjours favorisant la convivialité et l'échange.
Des vacances qui sont aussi une occasion privilégiée de lien social pour les retraités de la profession en situation d'isolement, grâce à l'appui du réseau de bénévoles de PRO BTP.

91 %
des vacanciers satisfaits de leur séjour avec BTP VACANCES

et

94 %
prêts à repartir vers une autre destination

Les apprentis en vacances

PRO BTP s'engage auprès des jeunes qui feront le BTP de demain. Grâce à sa participation financière, le Groupe leur propose une offre vacances à des prix particulièrement adaptés à leur budget. De plus, PRO BTP organise avec les Centres de formation d'apprentis (CFA) des séjours de groupe dans plusieurs villages autour d'un projet éducatif. 16 séjours ont été ainsi organisés en 2013 au bénéfice de plus de 300 apprentis.

© THINKSTOCK

LES VACANCES SUR FACEBOOK

PRO BTP permet à une communauté de vacanciers de dialoguer, préparer et prolonger leurs vacances sur la page www.facebook.com/MesVacances-PROBTP. Au-delà des fonctions habituelles de Facebook, cette page propose une application de co-voiturage, un moyen économique et convivial de limiter les frais de transport et de rencontrer des vacanciers effectuant le même trajet.

Évasion, détente et partage

Pour répondre à la diversité des projets de vacances de ses adhérents et aux besoins de la profession, PRO BTP étoffe sa gamme de séjours avec une offre en hôtellerie de plein air et des formules destinées aux entreprises.

Des villages de plein air

Au vu du succès de son premier village de plein air situé sur la côte méditerranéenne, PRO BTP ouvre un second village sur la côte atlantique toujours dans un cadre privilégié et à des tarifs avantageux par rapport à l'hôtellerie traditionnelle.

Des formules pour les entreprises

Les villages de vacances sont aussi des destinations privilégiées pour des conventions, réunions et séminaires d'entreprise. Les capacités d'accueil s'ajustent au format demandé par les entreprises. Les salles de conférence sont équipées de tous les moyens multimédias nécessaires. Les entreprises disposent ainsi de lieux permettant de concilier temps de réflexion et d'échange et temps de partage et de détente autour d'activités et d'animations festives ou sportives.

Les comités d'entreprise ne sont pas oubliés. PRO BTP construit avec eux, sur mesure, des séjours répondant aux désirs d'évasion et de détente des salariés.

S'informer et réserver

Faciliter les départs en vacances, c'est aussi offrir des services accessibles 24 h/24. L'e-réservation sur probtp.com permet à chacun de découvrir certaines destinations au moyen d'une visite virtuelle, de sélectionner sa destination, de choisir sa période mais aussi de réserver et de régler son séjour en ligne.

4,9 millions d'€

de réductions tarifaires

et

30 000

vacanciers bénéficiaires de ces réductions en 2013

Accueillir, soigner et soutenir

Anticipant les évolutions démographiques et sociétales, PRO BTP s'investit depuis de nombreuses années en matière sanitaire et médico-sociale. Face aux enjeux de la dépendance et au besoin de soutien des aidants familiaux, le Groupe développe une offre sur mesure et innovante.

L'engagement de PRO BTP se traduit d'abord par une offre d'hébergement permanent pour les personnes âgées, et notamment les anciens du BTP, dans ses huit résidences en pleine propriété. Adaptées aux maladies neuro-dégénératives, à la dépendance et aux polypathologies, ces résidences veillent à ce que chacun puisse construire son projet de vie. Reconnaissant son expertise, l'Agirc-Arrco a confié en complément à BTP RMS (1) le pilotage ou la gestion de dix autres établissements appartenant aux régimes de retraite.

L'engagement en faveur des personnes âgées se concrétise également par le projet REVICAP (2) mené en partenariat avec trois groupes professionnels de protection sociale, Agrica, IRP Auto et Lourmel. Ce projet offre aux familles une solution d'hébergement permanent pour leurs adultes handicapés mentaux vieillissants. L'accompagnement et les soins sont adaptés au handicap et au vieillissement. Un premier foyer a vu le jour fin 2012 dans les Pyrénées-Atlantiques, un second est prévu en région bordelaise. Adossées à des EHPAD (3), ces structures permettent de mutualiser les équipements et moyens mais surtout les compétences et savoir-faire des personnels.

Enfin, les partenaires sociaux du BTP ont décidé de faire de l'aide aux aidants familiaux une des priorités du Groupe. PRO BTP s'est associé à l'AFM-TELETHON (4) pour développer une formule innovante d'hébergement temporaire, Vacances Répit Familles. Elle consiste à accueillir en un même lieu l'aidant pour un séjour de détente et de loisirs à partager et l'aidé qui peut être pris en charge sur le plan médico-social. Un premier village a ouvert ses portes en juin 2013 en Indre-et-Loire pour les personnes âgées. Un autre projet en cours en région Rhône-Alpes accueillera des personnes dépendantes, malades ou handicapées, y compris leurs enfants et leurs parents.

(1) Association BTP Résidences médico-sociales du Groupe PRO BTP.
(2) Résidences de vie des handicapés des caisses professionnelles.
(3) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
(4) Association française contre les myopathies.

© J-F MARIN

SE RECONSTRUIRE

Créé en 1971, le centre Le Belloy situé dans l'Oise aide les actifs handicapés à retrouver la meilleure autonomie possible à la suite d'une maladie ou d'un accident. L'objectif est de favoriser leur retour à domicile et leur réadaptation sociale et professionnelle en s'appuyant sur deux structures : une clinique qui participe du service public hospitalier et un centre qui dispense des formations qualifiantes et diplômantes dans les métiers de la construction, de l'informatique et de l'électronique. Avec 180 stagiaires par an, le centre affiche un taux de retour à l'emploi de l'ordre de 75 %.

En 2013, PRO BTP a lancé un vaste programme de restructuration de sa clinique avec une nouvelle balnéo, un laboratoire de la marche et du matériel d'isocinétisme. Le centre de réadaptation professionnelle est modernisé pour faciliter l'innovation pédagogique en matière de formation des adultes. Enfin, ces travaux vont permettre une offre complémentaire d'hébergement temporaire pour personnes handicapées.

Le montant des travaux s'élève à 25 millions d'euros pris en charge par BTP-PRÉVOYANCE, l'institution de prévoyance du Groupe.

La Maison d'enfants des Angelières

En 1972, près de Lyon, PRO BTP a ouvert la Maison d'enfants à caractère social Les Angelières, gérée par BTP RMS. Le Groupe permet ainsi à des enfants en grande difficulté familiale de retrouver un environnement stable et des perspectives d'avenir.
En 2012, PRO BTP a rénové les trois pavillons de cet établissement afin de permettre aux 36 enfants qui y vivent d'évoluer dans un cadre encore plus chaleureux et confortable.

Un accompagnement social

PRO BTP est engagé auprès des personnes les plus fragiles en s'appuyant sur son réseau de 900 retraités bénévoles. Certains œuvrent pour rompre l'isolement des personnes âgées en leur apportant soutien et distractions. D'autres deviennent des "parrains" et accompagnent les jeunes vers les formations et les métiers du BTP. Ces bénévoles sont épaulés par les équipes de PRO BTP mais aussi par les membres des commissions sociales régionales.

Pour renforcer l'efficacité de ses actions, le Groupe a noué des partenariats. En matière de surendettement, CRESUS [1] et PRO BTP unissent leurs forces depuis 2012. Ensemble, ils participent à l'éducation budgétaire des jeunes dans les CFA [2], conseillent salariés et retraités du BTP surendettés, et forment aussi les bénévoles à la détection des situations délicates.

Avec Domplus [3], PRO BTP offre à tous ses adhérents un service téléphonique de conseil et d'orientation, personnalisé et gratuit, "Conseil Autonomie". Les équipes, formées à l'écoute active, répondent à toutes les questions que se posent les adhérents en matière de vie sociale, de maintien à domicile, de veuvage, de handicap ou encore d'aide aux aidants. Les conseillers prennent le temps d'analyser chaque demande, de rechercher l'information utile et, éventuellement, de mettre en contact les adhérents avec les acteurs sociaux ou les services et prestataires dont ils ont besoin. Conseil Autonomie répond chaque année à plus de 12 000 situations.

Au-delà de Conseil Autonomie, les Cafés des aidants ouverts en partenariat avec l'Association française des aidants sont des espaces d'information, d'échange et de soutien, animés par des travailleurs sociaux et psychologues. Les aidants familiaux du BTP y partagent leurs expériences en s'accordant un moment de pause conviviale.

(1) Chambres régionales du surendettement social.
(2) Centres de formation d'apprentis.
(3) Société d'intermédiation dans le domaine du social.

© J-F MAYNARD

Le Belloy réduit son empreinte sur l'environnement

PRO BTP s'engage sur la durée auprès de ses adhérents. Être une entreprise éco-responsable s'inscrit tout naturellement dans la stratégie du Groupe. Dans le cadre de son plan d'action pour réduire sa production de gaz à effet de serre, PRO BTP s'efforce de minimiser l'empreinte écologique de tous ses bâtiments. C'est notamment le cas à l'occasion des travaux en cours au centre Le Belloy grâce à un choix judicieux de matériaux permettant d'assurer la durabilité des ouvrages, en limitant les impacts sur l'environnement.

La gouvernance paritaire

© FOTOLIA

Avec la création du groupe PRO BTP en 1993, les partenaires sociaux du BTP ont été précurseurs en matière de gouvernance de groupe de protection sociale en rassemblant les moyens des institutions de retraite et de prévoyance du BTP dans une association paritaire.

L'Association sommitale du groupe PRO BTP a été créée en 2006 et la charte de fonctionnement a formalisé un corps de pratiques pour la gouvernance des différentes entités du Groupe. Les règles appliquées au sein de PRO BTP ont pour but d'assurer aux administrateurs les moyens d'exercer leurs responsabilités.

Ces moyens concernent :

– l'organisation des pouvoirs avec un référentiel de gouvernance approuvé par les partenaires sociaux et connu de tous les acteurs de la gouvernance ;

– l'information délivrée dans des synthèses et des notes détaillées, des rapports, des tableaux de bord, les dossiers de réunions, ainsi que dans une base documentaire dédiée ;

– le contrôle et le suivi des décisions des instances à travers le compte-rendu des experts, les missions d'audit, les travaux du médiateur et la mission des commissaires aux comptes ;

– et des formations sur l'environnement et les métiers de PRO BTP.

L'Association de moyens PRO BTP

Elle met en œuvre les décisions de l'Association sommitale PRO BTP et consolide les budgets des différents membres. Elle a pour objet d'améliorer les coûts de fonctionnement des régimes de retraite et de prévoyance, d'établir une gamme de prestations cohérentes et un réseau de services communs.

Des experts auprès du Conseil

Deux experts auprès du Conseil d'administration de l'Association sommitale permettent de meilleures appréhension et compréhension du Conseil sur le fonctionnement technique du Groupe, notamment en matière de gestion de l'assurance de personnes.

Les experts conduisent leurs travaux en toute indépendance et ont accès à toutes les informations, dossiers et services nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

Les administrateurs

Collège des adhérents :

8 CAPEB
Albert QUÉNET
Président

6 FFB
Jean-Pierre ROCHE

4 FFIE
Jean-François PELLÉ

1 Fédération SCOP BTP
Daniel MARIE
Second vice-président

3 FNTP
Philippe GRESSET

Collège des participants :

5 CFDT
Jean-Luc SOULARD
Vice-président

9 CFTC
Patrick DEL GRANDE
Secrétaire

7 CFE-CGC
Lionel MALATERRE

10 FNSCBA-CGT
Bruno CORNET

2 FG FO
Véronique DELEVILLE
Suppléante de
Frank SERRA
(absent de la photo)

© MARIGAUX

L'Association sommitale PRO BTP

L'Association sommitale PRO BTP est la structure unique de gouvernance du Groupe, administrée par un conseil paritaire composé de dix membres titulaires et de dix membres suppléants (un par organisation représentative des salariés et des employeurs du BTP). Elle définit les orientations politiques et générales du Groupe et contrôle les conditions d'exécution des décisions, notamment le respect des engagements financiers de la solvabilité du Groupe. Elle coordonne les opérations de gestion de ses membres regroupés dans l'Association de moyens PRO BTP.

Les autres instances de gouvernance

Le Comité d'audit et des risques
Le Comité d'audit et des risques s'assure que le Groupe organise correctement son contrôle des risques techniques, financiers et organisationnels. Il se saisit de tout sujet qui peut le concerner sans toutefois se substituer aux responsabilités des instances des structures techniques. Le Comité d'audit et des risques est composé des dix membres du Conseil d'administration de l'Association sommitale.

Le Comité d'audit de BTP-PRÉVOYANCE
Composé de douze membres, le Comité d'audit de BTP-PRÉVOYANCE assure le suivi des risques du pôle d'activité Assurance de personnes. Il suit notamment le processus de l'information financière ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

La Commission financière commune
La Commission financière contrôle la politique financière de chaque entité du Groupe. Elle propose à leurs Conseils d'administration la politique financière adaptée à la meilleure adéquation Actif/Passif du bilan de leur organisme. Elle comprend vingt membres désignés par les Fédérations d'employeurs et de salariés de la profession du BTP.

Le Comité de suivi des travaux
Commun à l'ensemble des institutions, il suit les opérations nationales importantes de construction ou de rénovation.
La validation du projet et des entreprises à consulter, l'attribution des lots et les éventuels ajustements de programme font notamment partie de ses missions. Il suit également les plans prévisionnels de travaux.

Le médiateur

Le médiateur contribue dans les domaines de la prévoyance, de la santé, de la retraite et de l'épargne à l'amélioration des relations avec les adhérents. Chaque année, il établit un rapport de synthèse destiné au Conseil d'administration de BTP-PRÉVOYANCE et au Comité d'audit de l'Association sommitale PRO BTP.

Les commissions d'action sociale

Commissions paritaires, elles ont pour objectif d'aider les salariés et retraités du BTP en difficulté grâce à des secours financiers exceptionnels. Elles se réunissent régulièrement pour étudier les situations et décider des actions à engager.

La direction du Groupe

Le directeur général du Groupe est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe, sous contrôle du Conseil d'administration de l'Association sommitale.

Nommés par le directeur général, les directeurs d'institution sont investis de pouvoirs spécifiques pour agir en toute circonstance au nom de l'institution. Les dirigeants de certaines entités du Groupe doivent être désignés par une instance politique ; ils sont alors nommés par les partenaires sociaux sur proposition du directeur général.

1 Philippe ALBERTINI
Directeur Actif/Passif

2 Dominique MÉNAND
Directeur Projets et Moyens techniques

3 Olivier CHAMBAZ
Directeur des Risques

4 Charly FOUCAULT
Directeur de l'Administration générale

5 Jean-François DORNIER
Directeur de REGARDBTP

6 Jean-David MICHEL
Directeur du Développement

7 Luc MESNARD
Directeur des Ressources humaines

8 Stéphan REUGE
Directeur institutionnel et stratégique Prévoyance et Assurances

9 Corinne CAZENAVE
Directeur de PRO BTP FINANCE

10 Philippe BARANSKI
Directeur de la Production

11 Daniel DUPONT
Secrétaire général

12 Malika KHELLAF
Directeur de l'Audit

13 Pierre RAMADIER
Directeur institutionnel et stratégique Retraite et Épargne

14 Franck APÉLIAN
Directeur des Activités sociales

15 Véronique LEROUX
Directeur général adjoint administratif et financier

16 Paul GRASSET
Directeur général du Groupe

17 Éric RAMBAUD
Directeur général adjoint technique

Organisation/Composition des conseils

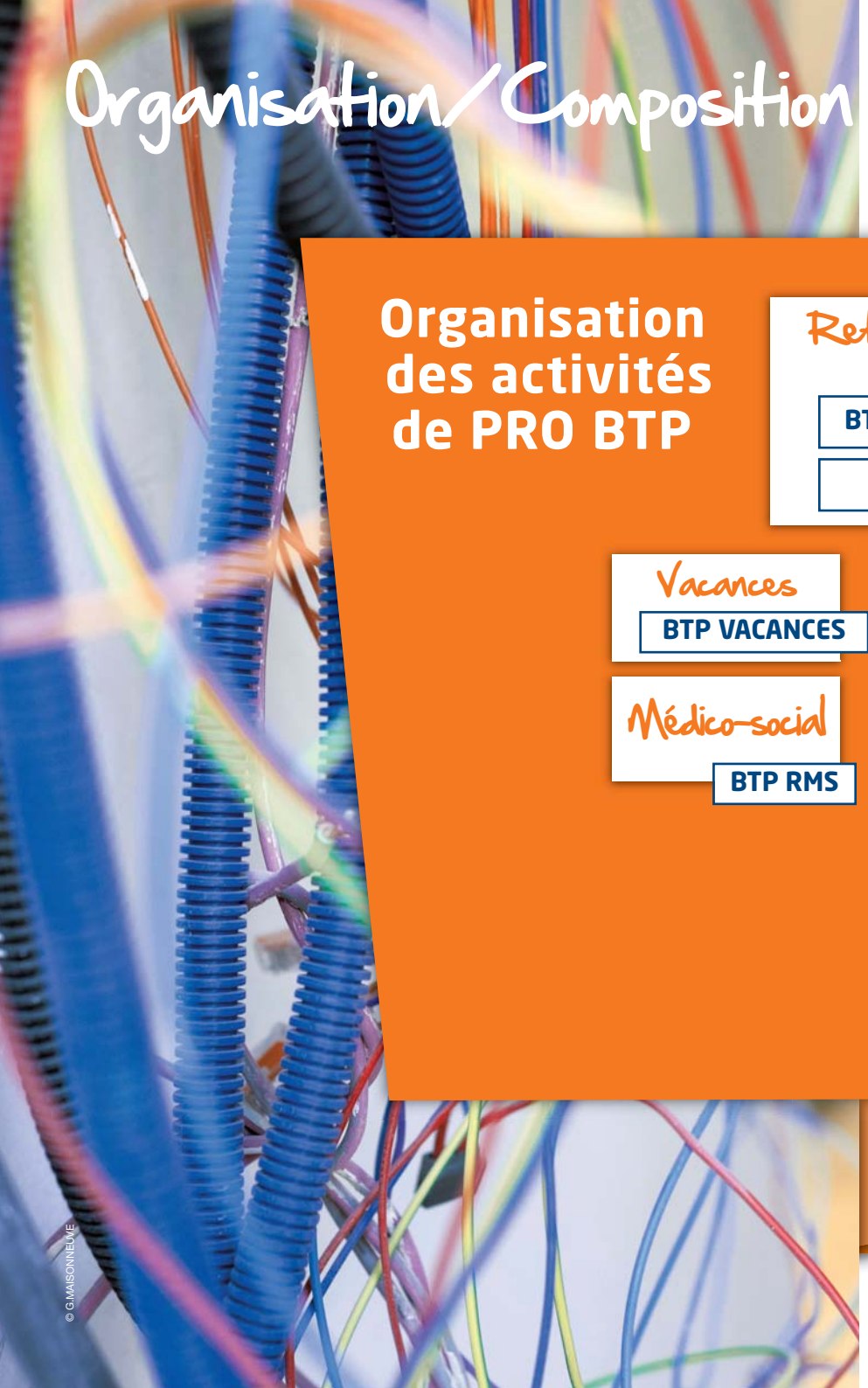

Organisation des activités de PRO BTP

Retraite
- BTP-RETRAITE
- CNRBTPIG

Prévoyance Santé
- BTP-PRÉVOYANCE
- KORELIO
- SÉVÉANE

Vacances
- BTP VACANCES

Médico-social
- BTP RMS

Assurances
- SAF BTP IARD
- SAF BTP Vie
- PRO BTP ERP

L'épargne salariale du BTP
- REGARDBTP

Gestion financière
- PRO BTP FINANCE

© G.MAISONNEUVE

Les Conseils d'administration

Composition arrêtée au 1er juin 2014

PRO BTP ASSOCIATION DE MOYENS - Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics

COLLÈGE DES ADHÉRENTS

CAPEB Albert QUÉNET
Fédération SCOP BTP Daniel MARIE
FFB Jean-Pierre ROCHE *secrétaire*
FFIE Jean-François PELLÉ
FNTP Philippe GRESSET *Vice-président*

COLLÈGE DES PARTICIPANTS

CFDT Yves LE ROUX
CFE-CGC Lionel MALATERRE
CFTC Patrick DEL GRANDE
FG FO Frank SERRA *Vice-président*
FNSCBA-CGT Bruno CORNET *Président*

BTP-PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics

CAPEB Guy BELLIER, Albert QUÉNET
Fédération SCOP BTP Olivier DIARD, Daniel MARIE *Président*
FFB Daniel NICOLARDOT, Jean-Pierre ROCHE
FFIE Michel BAUDUIN *Secrétaire*, Francis LEPERS
FNTP Philippe GRESSET, Christian LAVEDRINE

CFDT Jean-François DELPIAS, Jean-Luc SOULARD
CFE-CGC Marie-Christine OBERST, Armand SUARDI
CFTC Patrick DEL GRANDE, Caroline TYKOCZINSKY *Vice-présidente*
FG FO René MALBÊTE *Secrétaire adjoint*, Frank SERRA
FNSCBA-CGT Bruno CORNET, Sylvie SCIUTO

BTP-RETRAITE - Caisse de retraite du Bâtiment et des Travaux publics

CAPEB Albert QUÉNET, Pierre SCHAAL
Fédération SCOP BTP Maurice LEMAINQUE *Secrétaire*, Daniel MARIE
FFB Sylvie LLORET, Jacques WERMUTH *Président*
FFIE Jean-François PELLÉ, Pascal TOGGENBURGER
FNTP Michel CIEUTAT, Michel GILI

CFDT Daniel GAUDAS *Vice-président*, Bernard RAFFY
CFE-CGC Michel DELANNOY, Lionel MALATERRE
CFTC Daniel MULLER, Rolland SABATIER *Secrétaire adjoint*
FG FO René MALBÊTE, Frank SERRA
FNSCBA-CGT Yves GAUBY, Pascal PARAPEL

CNRBTPIG - Caisse nationale de retraite du Bâtiment, des Travaux publics et des industries graphiques

Fédération SCOP BTP Annie ROBLETTE
FFB Jean-Claude COLOMBANI, Pierre-François LORÉAL, Thierry MAHO, Jean-Pierre ROCHE, Philippe SIMONIN
FNTP Michel CIEUTAT *Secrétaire*, Michel GILI, Philippe GRESSET, Christian LAVEDRINE *Vice-président*

CFDT Michel DONZIL, Yves LE ROUX
CFE-CGC Vincent BOGUCKI *Président*, Danielle LABOURDETTE, Lionel MALATERRE, Marie-Christine OBERST
CFTC Angélique LACROIX *Secrétaire adjointe*
FG FO Christian MAITRE
FNSCBA-CGT Joseph DALBIÈS, Gérard GERMAIN

Composition des Conseils consultable sur www.probtp.com

LES AUTRES STRUCTURES DU GROUPE

SAF BTP IARD
(Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD)
FG FO René MALBÊTE *Président*
FFB Bruno BOULAY *Vice-président*

SAF BTP VIE
(Société d'assurances familiales des salariés et artisans VIE)
FNTP Gérard VIEILLE *Président*
FG FO Véronique DELEVILLE *Vice-présidente*

PRO BTP ERP
(Société anonyme PRO BTP ÉPARGNE - RETRAITE - PRÉVOYANCE)
FFB Daniel NICOLARDOT *Président*
CFE-CGC Raymond SCHUSTER *Vice-président*

KORELIO
(Société anonyme)
CFE-CGC Patrick REBAUD *Président*
CAPEB Albert QUÉNET *Vice-président*

BTP VACANCES
(Association)
CFDT Béatrice CORDEAU *Présidente*
Fédération SCOP BTP Maurice LEMAINQUE *Vice-président*

BTP RMS
(BTP Résidences médico-sociales - Association)
FNTP Michel CIEUTAT *Président*
FNSCBA-CGT Jean-Claude GUÉRINEAU *Vice-président*

Les comptes

Comptes combinés 2013 de BTP-PRÉVOYANCE

Les comptes combinés du groupe BTP-PRÉVOYANCE intègrent 14 entités juridiques, dont les liens sont présentés dans l'organigramme ci-dessous.

BTP-PRÉVOYANCE

- PRO BTP ERP 99,99%
- SAF BTP VIE 99,99%
- SAF BTP IARD 63%
- EIFFAIME 21,98%
- KORELIO 99,5%
- 56,39% PRO BTP FINANCE
- 50% BTP GESTION (7,37%)
- 47,37% REGARDBTP
- ASSOCIATION BTP VACANCES

Mutuelle Mieux-Être | **MBTP du Nord** | **MBTP du Sud-Est** | **Mutuelle Boissière**

Le périmètre du groupe n'a connu aucune modification au cours de l'année 2013.

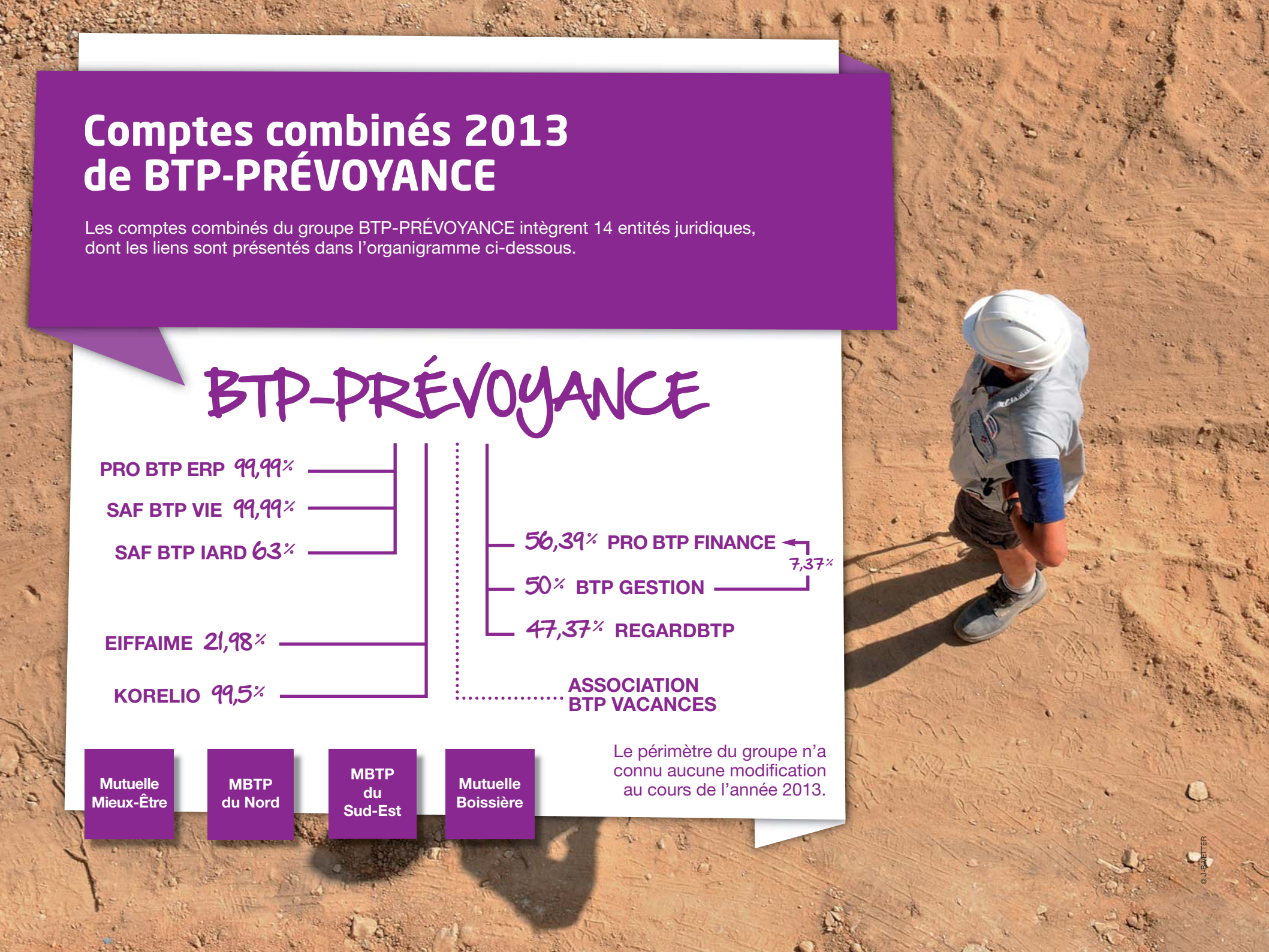

© J. BAVETTER

1 Faits marquants de l'exercice 2013 pour le groupe BTP-PRÉVOYANCE

1.1. Impact 2013 de l'entrée en fiscalité des mutuelles et institutions de prévoyance en 2012

BTP-PRÉVOYANCE et les mutuelles santé du Groupe bénéficient pour la dernière année d'un assujettissement progressif du résultat à l'impôt sur les sociétés (au taux de droit commun) avec une fiscalisation à hauteur de 60 % ; en contrepartie, une réserve spéciale de solvabilité est dotée pour complément. Au 31 décembre 2013, le montant de l'impôt sur les sociétés dû est de 49,5 millions d'euros.

BTP-PRÉVOYANCE et les mutuelles santé du Groupe sont également assujetties aux taxes suivantes :

- à compter de 2012 : Impôt forfaitaire annuel (2013 étant la dernière année), Taxe d'apprentissage et Taxe sur les excédents de provisions ;
- à compter de 2013 : assujettissement progressif à la Contribution économique territoriale (CET), qui se compose de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la Contribution foncière des entreprises (CFE), soit 40 % en 2013 puis 60 % en 2014.

1.2. Participation au forfait médecin traitant

La loi de financement de la Sécurité sociale 2014 a institué dans son article 4 une participation des Organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) à la mise en œuvre du forfait médecin traitant.

Cette participation est destinée à rémunérer le rôle de coordination des soins, de prévention et de suivi du médecin traitant pour endiguer les dépassements d'honoraires.

En 2013, cette participation est égale au produit d'un forfait annuel de 2,5 € par le nombre d'assurés et d'ayants droit couverts par l'organisme (à l'exclusion des bénéficiaires de la CMU complémentaire) au 31 décembre 2012, et pour lesquels l'organisme a pris en charge, en 2012, au moins une fois, en tout ou partie, la participation de l'assuré due au titre d'une consultation ou d'une visite du médecin traitant.

Cette participation a été provisionnée en charges de prestations au 31 décembre 2013 et son montant s'élève pour l'ensemble du Groupe à près de 3,4 millions d'euros.

2 Bilan du groupe BTP-PRÉVOYANCE au 31 décembre 2013

Actif en M €	2012	2013	VARIATION 12/13
Actifs incorporels	7,3	5,9	-1,4
Placements	10 520,6	10 967,7	447,1
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	492,0	504,9	12,9
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	554,5	551,4	-3,1
Autres actifs	295,0	343,1	48,1
Comptes de régularisation	157,5	137,3	-20,2
TOTAL DE L'ACTIF	12 026,9	12 510,4	483,5

Passif en M €	2012	2013	VARIATION 12/13
Capitaux propres du Groupe	3 233,2	3386,3	153,1
Intérêts minoritaires	36,2	40,9	4,7
Passifs subordonnés	7,6	0,0	-7,6
Provisions techniques	8 063,3	8 406,3	343,0
Provisions pour risques et charges	72,1	51,3	-20,8
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	391,7	362,6	-29,1
Autres dettes	222,8	262,8	40,0
Comptes de régularisation	0,0	0,2	0,2
TOTAL DU PASSIF	12 026,9	12 510,4	483,5

2.1. Placements

En M €	VALEUR NETTE COMPTABLE 31/12/2012	VALEUR DE RÉALISATION 31/12/2012	VALEUR NETTE COMPTABLE 31/12/2013	VALEUR DE RÉALISATION 31/12/2013
Immobilier	408,1	567,5	415,0	595,6
Actions et assimilés	1 202,6	1 291,4	1 120,9	1 335,0
Obligations et assimilés	8 129,2	8 642,2	8 601,5	8 869,6
Prêts	673,6	673,3	716,0	697,3
Placements UC	59,4	59,4	66,8	66,7
Autres actifs	11,8	13,9	10,6	11,4
Valeur des titres mis en équivalence	11,3	11,3	11,4	11,4
Autres placements des activités non assurantielles	24,6	24,7	25,6	26,5
TOTAL	10 520,6	11 283,7	10 967,7	11 613,5

La part des obligations dans les portefeuilles du groupe BTP-PRÉVOYANCE est de 78 % (contre 77 % en 2012), et celle des actions de 10 % (contre 11 % en 2012).
Les plus-values latentes au 31 décembre 2013 s'élèvent à 645,8 M € pour l'ensemble des entités d'assurance du Groupe contre 763,1 M € au 31 décembre 2012 ; cette variation négative provient essentiellement des obligations.

2.2. Tableau de variation des capitaux propres part du Groupe

En M €	FONDS D'ÉTABLISSEMENT	RÉSERVES COMBINÉES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Au 31 décembre 2012	4,2	2 944,7	284,3	3 233,2
Affectation du résultat 2012		284,3	-284,3	0,0
Résultat part du Groupe 2013			150,8	150,8
Subventions				0,0
Autres éléments		2,3		2,3
Au 31 décembre 2013	4,2	3 231,3	150,8	3 386,3

Au 31 décembre 2013, le groupe BTP-PRÉVOYANCE couvre 5,5 fois la marge de solvabilité minimale requise par la réglementation.

2.3. Provisions techniques brutes

En M €	2012	2013	VARIATION 12/13
Provisions mathématiques vie	4 976,7	5 146,3	169,6
Autres provisions d'assurance vie	372,7	363,5	-9,2
Provisions techniques UC	59,4	66,8	7,4
Provisions d'assurance non-vie	2 654,5	2 829,7	175,2
TOTAL	8 063,3	8 406,3	343,0

L'augmentation des provisions techniques résulte essentiellement de la baisse du taux technique utilisé pour le calcul des provisions mathématiques non-vie (1,81 % contre 2,23 % en 2012).

3 Activité et résultat 2013 du groupe BTP-PRÉVOYANCE

3.1. Chiffre d'affaires

3.1.1 Cotisations d'assurance

Les cotisations d'assurance s'élèvent à 2 846,6 M € en 2013, en diminution de 4,4 % par rapport à 2012.
La ventilation de ces cotisations entre les différentes catégories d'assurance est présentée dans le graphique suivant :

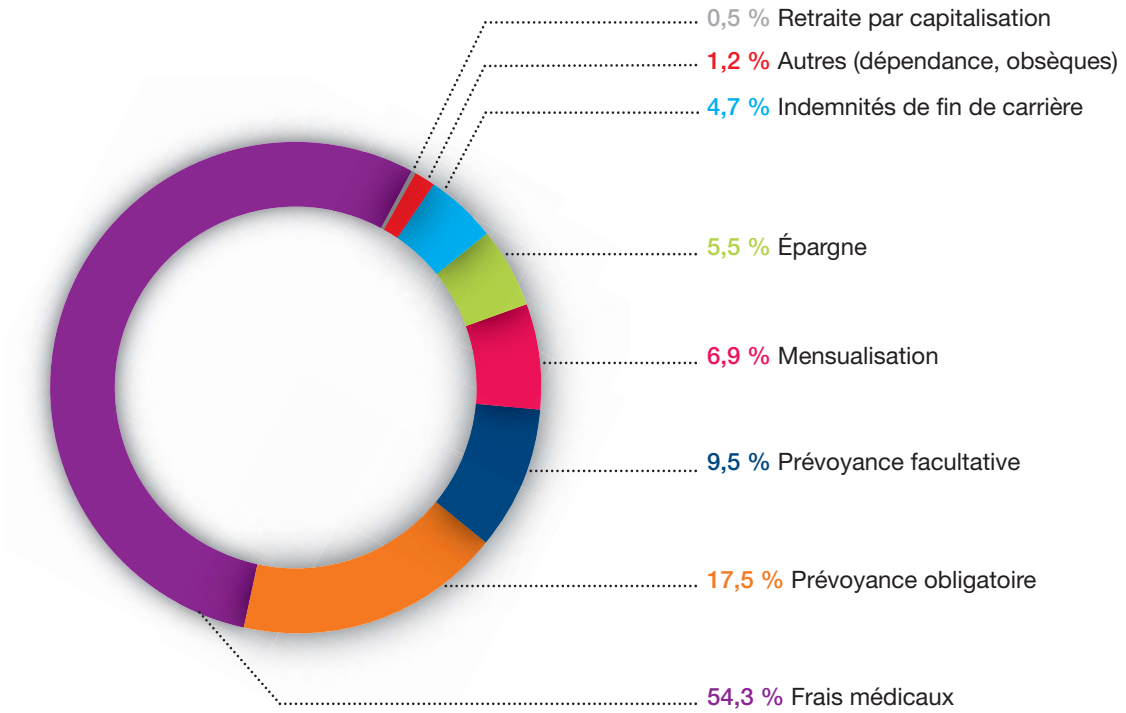
0,5 % Retraite par capitalisation
1,2 % Autres (dépendance, obsèques)
4,7 % Indemnités de fin de carrière
5,5 % Épargne
6,9 % Mensualisation
9,5 % Prévoyance facultative
17,5 % Prévoyance obligatoire
54,3 % Frais médicaux

La part des frais médicaux est de 54,3 % et augmente facialement de 0,5 point par rapport à 2012.

3.1.2 Chiffre d'affaires des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 96,8 M€, stable par rapport à 2012 (-0,2 M€).

La majeure partie de ce chiffre d'affaires correspond d'une part à l'activité de BTP VACANCES, association qui gère une activité de tourisme social à destination des ressortissants du BTP (60 M€), et d'autre part à PRO BTP FINANCE, qui assure la gestion de l'essentiel des actifs financiers du Groupe (20,4 M€), et à REGARDBTP, qui coordonne le fonctionnement de l'épargne salariale professionnelle (12 M€).

3.2. Résultat

Compte de résultat	2012	2013	VARIATION 12/13
Cotisations acquises	2 976,6	2 846,6	-130,1
Charges des prestations d'assurance	-3 104,6	-2 959,1	145,4
Charges de gestion	-266,9	-224,4	42,5
Résultat de souscription brut	**-394,7**	**-337,0**	**57,7**
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	51,9	2,3	-49,6
Autres produits d'exploitation	75,8	114,1	38,3
Produits financiers nets de charge	519,5	451,9	-67,6
Résultat des activités d'assurance	**647,1**	**568,2**	**-78,9**
Autres produits nets non techniques	-4,7	-1,3	3,4
Résultat des autres activités	1,0	2,5	1,5
Résultat exceptionnel	1,0	-14,3	-15,3
Impôt sur les résultats	41,8	-68,0	-109,8
Résultat net des entreprises mises en équivalence	-4,7	5,1	9,8
Intérêts minoritaires	-2,6	-4,4	-1,9
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	284,3	150,8	-133,5

Le résultat net 2013 est inférieur de 133,5 M€ à celui de 2012. Cette diminution est principalement due au fait que le résultat de 2012 bénéficiait de l'activation d'impôts différés liée à l'entrée en fiscalité, phénomène que l'on ne retrouve pas en 2013, et qu'en 2012, les plus-values obligataires étaient supérieures à celles de 2013.

Ces deux impacts négatifs ont été légèrement contrebalancés par des résultats sociaux cumulés en progression par ailleurs de 36 M€.

3.2.1. Résultat de souscription

Le résultat de souscription du groupe BTP-PRÉVOYANCE progresse de 57,7 M€ entre 2012 et 2013. Cette progression est principalement due aux résiliations importantes intervenues sur le portefeuille de la Mutuelle Mieux-Être.

3.2.2. Produits financiers nets

La diminution des produits financiers nets de -67,6 M€ a pour origine :

- la forte baisse des plus-values obligataires par rapport à 2012 (-91 M€) ;
- l'élimination en consolidation de la reprise de provision pour dépréciation des titres EIFFAIME ;
- partiellement compensées par une augmentation des plus-values réalisées sur les autres placements à hauteur de 33 M€.

3.2.3. Impôt sur les résultats

La charge complémentaire d'impôts sur les sociétés de 109,8 M€ entre 2012 et 2013 provient des éléments suivants :

- l'année 2012 a bénéficié de l'activation d'impôts différés actifs en raison de l'entrée en fiscalité de BTP-PRÉVOYANCE, à hauteur de 82,2 M€, tandis que l'année 2013 enregistre une charge d'impôts différés à hauteur de 18,5 M€ ;
- les entités du groupe sont redevables d'un impôt sur les sociétés de 49,5 M€ à comparer à 31,6 M€ en 2012.

3.2.4 Résultat net des entreprises mises en équivalence

Le résultat net des entreprises intégrées passe de -4,7 M€ à +5,1 M€ en raison de l'amélioration du résultat de la société EIFFAIME.

Comptes agrégés de BTP-RETRAITE et CNRBTPIG

1 Les institutions de retraite de PRO BTP

PRO BTP gère deux institutions de retraite : BTP-RETRAITE qui est une caisse Arrco et la CNRBTPIG qui est une caisse Agirc. Dans la suite de cette présentation, nous avons choisi d'agréger les comptes de ces deux caisses de retraite pour donner une vision globale de l'activité de retraite complémentaire au sein de PRO BTP.

2 Faits marquants pour les institutions de retraite de PRO BTP

2.1. Accord national interprofessionnel (ANI) du 13 mars 2013

L'accord du 13 mars 2013 vient aménager certaines de ces dispositions et introduit également des mesures nouvelles ; les mesures conservatoires relatives aux ressources prévoient notamment un écrêtement des réserves de gestion et d'action sociale qui se trouvent limitées à :

- 6 mois de charges d'exploitation en gestion administrative ;
- 9 mois de dépenses (frais de gestion et prestations) en action sociale.

2.2. Reconstitution de fonds de régulation au niveau des fédérations Agirc et Arrco

Les instances de l'Agirc et de l'Arrco ont examiné les modalités de gestion des fonds provenant de l'écrêtement des réserves, et la détermination du niveau des fonds de régulation nécessaires à la couverture des besoins complémentaires de financement des opérations de retraite pour les exercices 2014 et 2015.

Compte tenu, d'une part, de l'abondement du Fonds d'intervention Agirc Arrco (FIAA) géré par les fédérations, d'autre part, de l'importance de ces besoins de trésorerie, l'intégralité des fonds correspondant à l'écrêtement (à l'exception d'une fraction ayant directement servi au financement de l'échéance d'allocations du 4e trimestre 2013) a été transférée aux fédérations en date du 20 décembre 2013.

Pour BTP-RETRAITE la CNRBTPIG en 2013, ces transferts de fonds représentent respectivement 136,3 M€ et 14,9 M€. Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ANI du 13 mars 2013, ils ont été réalisés par prélèvement sur les réserves des fonds de gestion et sociaux de financement à moyen terme et à long terme.

2.3. Mensualisation des allocations à effet au 1er janvier 2014

La mensualisation du paiement des allocations a permis de libérer des actifs jusqu'alors mobilisés pour la trésorerie. En effet, les cotisations recouvrées dans le cours du quatrième trimestre 2013 ne sont mobilisées que pour l'échéance mensuelle, et non pas trimestrielle, d'allocations de janvier 2014.

De ce fait, aucune compensation financière n'a été versée à fin décembre 2013, en Agirc comme en Arrco. Du reste, selon les décisions des Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco, les actifs libérés ont été affectés au fonds de régulation géré par la Fédération qui est destiné à supporter les désinvestissements nécessaires pour compléter le financement des opérations de retraite en 2014.

L'abondement du fonds de régulation de l'Agirc et de l'Arrco a été réalisé en deux transferts de fonds, fin janvier 2014 et fin février 2014. Toutefois, compte tenu de sa situation de trésorerie à fin 2013, BTP-RETRAITE n'a pas été concernée par ces transferts.

3 Bilan 2013 des institutions de retraite de PRO BTP

Actif en M €	2012	2013	VARIATION 12/13
Actif immobilisé	259,3	260,7	1,4
Activité de placement	1 524,4	1 297,8	-226,6
Cotisations à recevoir	1 193,6	1 192,6	-1,0
Autres créances	20,8	34,1	13,3
Disponibilités	936,1	696,5	-239,6
Charges constatées d'avance (1)	463,4	1,5	-461,9
TOTAL DE L'ACTIF	4 397,6	3 483,1	-914,5

(1) En 2012, cette rubrique comportait essentiellement les allocations payées d'avance du fonds technique (retraites payées annuellement, qui disparaissent dès 2013 en raison de la mensualisation des allocations), d'où la très forte baisse constatée entre 2012 et 2013.

3.1. Fonds propres

Les fonds propres des institutions diminuent de -808,1 M € entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Cette variation se décompose de la façon suivante.

En M €	RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Au 31 décembre 2012	3 460,1	180,9	3 641,0
Affectation du résultat 2012	180,9	-180,9	0,0
Appel des fonds de régulation	-151,3		-151,3
Résultats 2013		-656,8	-656,8
Au 31 décembre 2013	3 489,7	-656,8	2 832,9

Comme évoqué au point 2.2, afin de contribuer au rechargement des fonds de régulation Agirc et Arrco, BTP-RETRAITE et CNRBTPIG ont respectivement désinvesti 136,32 M € et 14,95 M € (soit un total de 151,27 M €) à fin décembre 2013.

3.2. Actif immobilisé

En M €	2012	2013	VARIATION 12/13
Immobilier	47,3	41,4	-5,9
Titres de participation	142,4	152,5	10,0
Prêts	36,8	30,4	-6,4
Créances financières	32,8	36,4	3,7
Autres actifs	0,0	0,0	0,0
TOTAL	259,3	260,7	1,4

Les variations des différentes rubriques d'actif immobilisé entre 2012 et 2013 se justifient comme suit :

- la baisse de 5,9 M € de l'immobilier est notamment liée à la constatation d'une dépréciation sur un immeuble et aux dotations aux amortissements de l'exercice 2013 ;
- la hausse de 10 M € des titres de participation est liée à des augmentations de capital dans des SCI ;
- la baisse de 6,4 M € des prêts est essentiellement due au remboursement des prêts au logement ;
- la hausse de 3,7 M € des créances financières est liée également aux participations.

3.3. Activité de placement

En M €	VALEUR NETTE COMPTABLE 31 DÉCEMBRE 2012	VALEUR NETTE COMPTABLE 31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR DE RÉALISATION 31 DÉCEMBRE 2012	VALEUR DE RÉALISATION 31 DÉCEMBRE 2013
Actions et assimilés	389,0	346,3	491,7	500,3
Obligations et assimilés	1 135,4	951,4	1 211,7	994,0
TOTAL	1 524,4	1 297,8	1 703,5	1 494,3

Le portefeuille des placements est en diminution, notamment du fait des prélèvements opérés pour alimenter les fonds de régulation Agirc et Arrco. La plus-value latente globale sur les titres de placement s'élève à 196,6 M € au 31 décembre 2013 ; elle était de 179 M € au 31 décembre 2012.

3.4. Disponibilités et dettes financières

La hausse des dettes financières de +22,4 M € s'analyse conjointement avec la variation des disponibilités (-239,6 M €).
La baisse des disponibilités nettes est à mettre en relation avec l'absence de compensation versée au 4e trimestre 2013 par l'Agirc-Arrco en raison de la mensualisation des allocations (voir point 2.3).

3.5. Allocations et entreprises créditrices

La diminution du poste "allocations et entreprises créditrices" provient principalement de la CNRBTPIG (-76,9 M €) et correspond à la baisse des allocations à payer du fait de la mensualisation des allocations : en effet, en Agirc, les retraites liquidées avant 1992 étaient constatées à terme échu et une avance permanente de trésorerie équivalent à un trimestre d'allocations était consentie à ces retraités afin qu'ils ne s'en trouvent pas lésés ; ce dispositif n'ayant plus lieu d'être à fin 2013, aucune provision pour allocation à payer n'a été constatée à ce titre dans les comptes.

4 Activité et résultats 2013 des institutions de retraite de PRO BTP

Compte de résultat	2012	2013	VARIATION 12/13
Cotisations et assimilés	3 783,8	3 726,4	-57,4
Reprise dépréciations et provisions techniques	353,8	344,7	-9,1
Autres produits d'exploitation	83,4	48,2	-35,2
Total produits d'exploitation	**4 221,0**	**4 119,3**	**-101,7**
Allocations à la charge du régime	6 142,1	6 179,1	37,0
Dotations aux amortissements et provisions techniques	344,7	330,5	-14,2
Interventions sociales	32,2	30,2	-2,0
Sous-traitance intra-groupe	178,0	152,7	-25,3
Autres charges courantes	28,1	28,5	0,4
Total charges d'exploitation	**6 725,1**	**6 721,0**	**-4,1**
Résultat d'exploitation	**-2 504,1**	**-2 601,7**	**-97,6**
Compensation financière	2 628,8	1 851,0	-777,8
Résultat financier net d'impôts	58,0	90,2	32,2
Résultat exceptionnel	-1,8	3,7	5,5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	180,9	-656,8	-837,7

Les cotisations des institutions diminuent de -57,4 M € par rapport à 2012, soit -1,5 %, alors que les allocations augmentent de 37 M €, soit +0,6%, conduisant à une dégradation du déficit technique brut de 94,4 M € par rapport à 2012. Après prise en compte des autres produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est en baisse de 97,6 M € et s'établit à -2 601,7 M €. Ce résultat n'est compensé par les autres caisses qu'à hauteur de 1 851 M € en 2013, soit une baisse de 777,8 M € par rapport à 2012, du fait de l'absence de compensation financière au titre du 4e trimestre 2013.
Au final, le résultat d'exploitation, net de compensation financière, se dégrade de 875,4 M €.

Le résultat financier est, quant à lui, en hausse de 32,2 M € par rapport à 2012 ; cette évolution est essentiellement due aux désinvestissements opérés sur les fonds de gestion et sociaux en vue de transférer vers le fonds technique les montants dus au titre de l'écrêtement.
Le résultat exceptionnel s'établit à 3,7 M € contre un déficit de -1,8 M € en 2012. Sur l'exercice, le résultat exceptionnel correspond à hauteur de plus de 3 M € à des rentrées sur créances amorties.
Compte tenu de ces variations et donc essentiellement du fait du résultat technique, le résultat net de 2013 est déficitaire de -656,8 M €, contre un excédent de 180,9 M € en 2012.

20 ans de PRO BTP de 1993 à aujourd'hui

En signant, le 22 mars 1993, l'accord qui regroupait au sein de PRO BTP les moyens techniques et humains des six institutions de retraite et de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, les partenaires sociaux ont voulu préparer l'avenir autour d'objectifs très clairs : donner aux entreprises et aux artisans un interlocuteur unique pour tout ce qui concerne la protection sociale, harmoniser et simplifier la gamme de services et de prestations, mettre l'adhérent au centre de la relation avec PRO BTP.

Le 9 avril 2013, à l'occasion de ses 20 ans, PRO BTP réunissait les acteurs de la profession du BTP et de la protection sociale.

22 mars 1993

Rapprochement des six institutions de retraite et de prévoyance de la profession et création de PRO BTP, association à but non lucratif (loi 1901).

1995-1996

Partenariat avec les mutuelles d'assurances du BTP (SMABTP, SMA Vie BTP, CAMBTP, L'Auxiliaire) qui se sont regroupées au sein de la SGAM BTP en 2006.

1997

Création de BTP-RETRAITE, fusion entre les institutions de retraite complémentaire (Etam et ouvriers) suite à l'accord du 26 avril 1996.

2000

Création de BTP VACANCES, association de tourisme social du Groupe.

2001

Création de BTP-PRÉVOYANCE, fusion des trois institutions de prévoyance de PRO BTP.

2002

CNRBTPIC, l'institution retraite du Groupe, devient CNRBTPIG avec la création d'une section professionnelle des industries graphiques.

2003

Création d'AMICAP,
Association des moyens informatiques des caisses professionnelles.

2006

→ Création de BTP Résidences médico-sociales, association loi 1901.

→ Convention de coopération entre le CCCA-BTP (réseau de l'apprentissage du BTP) et PRO BTP.

2007

→ Charte de gouvernance du Groupe PRO BTP.

→ Création de Korelio, plateforme de tiers payant.

2009

Partenariat avec Groupama sur le réseau de soins Sévéane.

2010

Création d'un CFA BTP sur le site du centre de réadaptation Le Belloy de PRO BTP.

2012

→ Partenariat entre PRO BTP et l'OPPBTP, organisme de prévention du BTP.

→ Partenariat avec l'AFM-TÉLÉTHON et l'Association française des aidants sur le projet Vacances Répit Familles.

→ Partenariat avec la MME (Mutuelle Mieux-Être) pour consolider le Pôle Santé du BTP.

Mot des Présidents à l'occasion des 20 ans de PRO BTP

À travers leurs décisions et les orientations pour notre Groupe, les partenaires sociaux du BTP expriment une conception de la protection sociale qui lie performance et solidarité. Une solidarité qui reste le plus sûr moyen de préserver les droits de nos adhérents, salariés et retraités de nos professions. Cette solidarité est notre raison d'être. Notre engagement et nos convictions nous guideront pour continuer à consolider et développer la protection sociale, non pas seuls, mais avec l'ensemble de nos partenaires autour de valeurs partagées.

Georges CALSINA
Président de l'Association sommitale PRO BTP

Albert QUÉNET
Vice-président de l'Association sommitale PRO BTP

© M.JOUBOIS

www.probtp.com

ISO 14001 BUREAU VERITAS Certification
FSC RECYCLE Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C022968

INSP 0103 - 06/2014 - CRÉDITS PHOTOS COUVERTURE : G.MAISONNEUVE

La valeur ajoutée économique

La valeur ajoutée service

La valeur ajoutée sociale